

# Demande relative à l'encouragement de la propriété du logement (EPL) avec des fonds de la prévoyance professionnelle conformément à la loi sur la loi sur l'encouragement à la propriété du logement

## Personne assurée

Civilité:  Monsieur  Madame

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_

N° d'assurance sociale: 756. . .

Rue / n°: \_\_\_\_\_

NPA / localité: \_\_\_\_\_

Nom / Prénom  
conjoint / partenaire  
\_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Etat civil:  célibataire  marié(e)  partenariat enregistré  
 divorcé(e)  veuf/veuve  partenariat dissous

## Etes-vous actuellement pleinement apte à travailler?

- oui  
 non

## Avez-vous déjà eu recours à des versements anticipés EPL qui n'ont pas encore été remboursés ou existe-t-il actuellement des prestations de prévoyance mises en gage?

- oui, date: \_\_\_\_\_ montant CHF \_\_\_\_\_ nom de l'institution de prévoyance: \_\_\_\_\_  
 non

## Avez-vous effectué des rachats facultatifs provenant de fonds privés au cours des trois dernières années?

- oui  
 non

## Usage prévu

- Acquisition et construction d'un logement en propriété  Remboursement d'hypothèques  
 Participation à un logement en propriété (coopérative)  Transfert vers un nouveau bien immobilier  
 \_\_\_\_\_

## Rapport de propriété

- Propriété exclusive  Propriété commune avec le conjoint/ partenaire enreg.  
 Copropriété, part \_\_\_\_\_%  Propriété par étage  
 Droit de superficie distinct et permanent  Part sociale d'une coopérative d'habitation

## Bien

- Appartement  
 Maison individuelle

Rue: \_\_\_\_\_

NPA / localité: \_\_\_\_\_

No de cadastre/  
parcelle no: \_\_\_\_\_

Date probable  
d'emménagement: \_\_\_\_\_

Date du  
transfert de propriété: \_\_\_\_\_

- Le bien est mon  domicile légal  
 lieu de séjour habituel (pas résidence secondaire/de vacances)

## Versement anticipé (ne pas compléter voir ci-dessous en cas de mise en gage souhaitée)

Montant souhaité  
en CHF: \_\_\_\_\_

Date de paiement  
souhaitée: \_\_\_\_\_

*Ajout: conformément à l'art. 6 OEPL, l'institution de prévoyance effectue le versement anticipé au plus tard six mois après que la personne assurée a fait valoir son droit.*

## Adresse de versement

Nom et adresse de la  
banque / PostFinance: \_\_\_\_\_

IBAN: \_\_\_\_\_

Destinataire du paiement: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Mise en gage (ne pas compléter en cas de versement anticipé souhaité)

Mise en gage de la prestation de libre passage (montant fixe) de CHF \_\_\_\_\_

Mise en gage de la prestation de libre passage actuelle ainsi que des futures prestations de prévoyance

Nom et adresse  
du créancier gagiste: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Obligations de la personne assurée ou de ses ayants cause

Déclaration à la caisse en cas de

- changement de domicile
- vente de la propriété du logement
- changement d'institution de prévoyance
- décès de la personne assurée
- transmission de la propriété du logement à des bénéficiaires au sens du droit de la prévoyance
- modification de la relation d'assurance
- remise d'une demande de prestations d'invalidité avant que le versement anticipé EPL demandé ne soit versé

## Informations reçues de la caisse

- Montant du capital de prévoyance à disposition pour la propriété du logement
- Réduction des prestations liée au versement anticipé ou à la réalisation du gage
- Conséquences fiscales

Documents requis (**à déposer conjointement avec le formulaire de demande**)

- Copie du contrat de vente signé (évtl de l'avant-contrat de vente)
- Contrat d'architecture ou d'entreprise signé (uniquement en cas de construction neuve)
- Extrait du registre foncier actuel, si le contrat de vente a plus de 2 ans
- Confirmation de la banque chargée du financement, que le montant versé sera exclusivement utilisé pour l'objet en usage propre
- Contrat de gage signé (uniquement en cas de mise en gage)
- Pour les personnes non-mariées, certificat individuel d'état civil (de moins de 3 mois)

*Uniquement en cas d'acquisition de parts d'une coopérative de construction ou d'habitation*

- Statuts / règlement de la coopérative de construction ou d'habitation
- Contrat de bail signé

## Signatures

La personne assurée confirme par sa signature que toutes les informations sont véridiques et que les dispositions légales et réglementaires sont respectées, notamment que le logement est pour son propre usage et qu'il représente son domicile principal. Elle certifie avoir reçu les informations précitées de la caisse et avoir lu la notice jointe.

Conformément à l'art. 30E LPP, la Caisse de pension Veska doit signaler un versement anticipé au registre foncier pour constater une «restriction du droit d'aliéner». Le(s) requérant(s) approuve(nt) la notification ultérieure au registre foncier.

**Notez que la signature de la conjointe / du conjoint ou du partenaire enregistré doit être notariée ou légalisée.** Il est également possible de faire légaliser les signatures par la chancellerie communale de votre commune de résidence.

**Remarque:** la Caisse de pension Veska n'est pas responsable des conséquences fiscales si un versement anticipé EPL est effectué dans les 3 ans suivant un rachat facultatif.

## Personne assurée

Lieu/date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

## Consentement de la conjointe / du conjoint ou du partenaire dans le cas d'un partenaire enregistré

Lieu/date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

## Authentification:

A renvoyer à:

**Caisse de pension Veska • Jurastrasse 9 • CH-5000 Aarau**

Annexe: notice concernant l'encouragement de la propriété du logement